

République française
Département de l'Ain

MAIRIE DE SAINT-JEAN-DE-GONVILLE

Séance du 03 décembre 2024

En exercice : 18

L'an deux mille vingt-quatre et le trois décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Michel BRULHART, Maire

Présents : 16

Présents : Michel BRULHART, Angélique NICOSIA, Patrick DUMAS, Emmanuelle LAURE, Fabien JACQUET, Janine BAIL, Christophe LEBRUN, Cécile MAGNIN, Leila MANET, Charline PERRIER, Frédéric LEGER, Adeline SIBELLE, Laurent IMBERTI, Elody BULLIARD, Nicolas PIDOUX, Jean-Pierre DEMORNEX

Votants : 16

Absents : Loïc CHRISTIN, Claude MOREIRA

Secrétaire de séance : Emmanuelle LAURE

2024_54 - Objet : Autorisation de mandater 25% des crédits d'investissement votés en 2024 pour le budget principal

Mr le Maire informe l'Assemblée qu'afin d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dès le 1^{er} janvier 2025, avant le vote du budget primitif 2025, l'autorisation doit être donnée au Maire de réaliser ces opérations comptables, dans la limite de 25% des crédits d'investissement votés sur le budget principal pour 2024.

Jusqu'au vote du budget 2025, les dépenses autorisées ne pourront pas dépasser les plafonds suivants :

Chapitre	Crédits ouverts en 2024	Autorisation d'ouverture anticipée des crédits en investissement en 2025
203	30 000.00€	7500.00€
20422	200 500.00€	50 125.00€
21	109 749.70€	27 437.43€
2113	10 000.00€	2500.00€
2135	9 558.00€	2389.50€
21538	26 191.70€	6547.93€
2156	20 000.00€	5000.00€
2157	17 000.00€	4250.00€
2158	2000.00€	500.00€
2183	22 000.00€	5500.00€
2184	3000.00€	750.00€
23	1 309 905.00€	327 476.25€
231	1 309 905.00€	327 476.25€
TOTAL	1 650 154,70€	412 538,68€

Envoyé en préfecture le 05/12/2024

Reçu en préfecture le 05/12/2024

Publié le 05 DEC. 2024



ID : 001-210103602-20241203-2024_54-BF

D'AUTORISER Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, à compter du 1^{er} janvier 2025, dans la limite de 25% des crédits d'investissement votés sur le budget principal pour 2024 tel que présenté dans le tableau ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

Ainsi fait et délibéré.

**Le Maire,
Michel BRULHART**

